

**Motion présentée par l'ensemble du personnel enseignant
du collège Denis Saurat de Trélon
le jeudi 3 mars 2016
au CHSCT**

La mise en place à marche forcée de la réforme du collège 2016 (décret et arrêté du 19 mai 2015) sans réelle concertation du terrain entraîne des souffrances physiques, mentales et émotionnelles chez les enseignants.

Cela est dû :

- A la façon dont la réforme est imposée (décret passé le lendemain d'une grande mobilisation de la profession) sans consultation réelle du terrain, ce qui revient à nier le professionnalisme des intéressés.
- A la disparition des disciplines au profit de compétences transversales.
- A la disparition de certaines options ou dispositifs (sections euro, bilangues, DP3).
- A la diminution de plus d'un tiers des horaires de latin et de grec ancien.
- A la disparition en tant que telle de l'Histoire des Arts, alors que depuis plusieurs années les enseignants ont travaillé la question.
- A la surcharge de travail qu'entraîne la lecture sérieuse des multiples documents :
 - 2 préprogrammes, puis programmes finalisés en novembre 2015, sans compter les préprogrammes de Langues et cultures de l'Antiquité publiés en décembre 2015)
 - le nouveau socle de compétence
 - la circulaire d'application du décret
 - le nouveau DNB et les nouvelles modalités d'évaluation.
- Au sentiment de frustration suite aux formations qui n'apportent pas de réponses et ne font que soulever davantage d'interrogations sur la façon d'éduquer et d'instruire les élèves (par exemple, nous ne comprenons toujours pas en quoi cela est mieux pour un élève d'avoir l'accompagnement personnalisé dans les cours et non en plus comme actuellement).
- Aux formations souvent placées hors emploi du temps des enseignants.
- A la mise en place de la réforme sur les 4 niveaux du collège à la rentrée 2016.
- Aux injonctions de faire mieux avec moins, ce qui compare les élèves à des biens matériels
- A la diminution catastrophique de la liberté pédagogique des enseignants (des postures idéologiques de pédagogues sont imposées, sans tenir compte de la variété et de la richesse des recherches en sciences de l'éducation)

Proposition de solutions :

Abrogation du décret pour construire à partir de l'expérience du terrain une autre réforme qui présente un contenu d'instruction exigeant, sans réduction des horaires dus aux élèves.